

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU
CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU 10 FEVRIER 2009

Le Conseil communal et le Conseil de l'Action Sociale sont réunis à la suite d'une convocation datée du 30 janvier 2009, accompagnée d'un ordre du jour comportant 2 objets.

La séance s'ouvre à 18 heures avec 49 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme HOUDART, M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS,

M. DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, ~~M. DARVILLE~~, Échevins

M. BARVAIS, Président du CPAS

M. BEUGNIES, M. BAILLY, M. COLLETTE, M. DEPLUS, ~~Mme QUALI~~,

M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL

BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ,

M. MERCIER W., ~~Mme POURBAIX~~, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSE~~,

Mme MOUCHERON, ~~M. DUQUENNE~~, M. HAMBYE, ~~M. MUZALIA WENDASUBIA~~,

Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET,

M. H. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT,

~~Mme DEJARDIN~~, M. TRANCHANT, Conseillers

et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

Mmes BELOT, BOUCHEZ, DIEU, DRUGMANT, FOURNEAUX, M. GOETGEBUER, Mme HUPEZ, M. A. JACQUEMIN, Mme JUNGST, M. KAYEMBE, Mme SALAMONE, Conseillers du CPAS

et Mme Françoise LETE, Secrétaire du CPAS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Permettez-moi d'ouvrir cette séance commune, conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale. Je dois excuser l'arrivée tardive de l'Echevin DARVILLE ainsi que de Mme POURBAIX. L'ordre du jour appelle d'abord les rapports sur les collaborations obligatoires. Il y a le Comité de Concertation et le dialogue avec les organisations syndicales, le mieux est que, bien entendu, le Président du CPAS puisse s'exprimer. Je lui cède volontiers la parole.

1er objet : Rapport sur les collaborations obligatoires

A) le Comité de Concertation

B) le dialogue avec les organisations syndicales

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. le Bourgmestre. Donc, simplement pour vous rappeler que la concertation Ville-CPAS doit se tenir au minimum tous les trois mois ; ici nous en avons tenu cinq et le but de ces concertations est la mise en œuvre notamment de nouveaux services soit à la Ville, soit au CPAS, pour que leurs impacts budgétaires soient

connus et acceptés des deux organisations. Les autres réunions obligatoires sont les réunions gérées par le statut syndical c'est-à-dire un comité supérieur de concertation, il y en a eu deux. Il sert à gérer les cadres, par exemple la définition du cadre de la nouvelle maison de repos a été définie en concertation avec les syndicats et l'autre comité, le comité particulier de négociation, lui, notamment parle des statuts administratif et pécuniaire, c'est-à-dire notamment les plans de formation et il y en a eu quatre cette année. Donc, je suppose qu'ici il n'y a pas beaucoup de problèmes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, voilà un rapport précis. Il n'y a pas de question sur le rapport ? Bien, alors on peut passer, M. le Président au rapport sur les collaborations volontaires et là je sais qu'il y a, pour les services communs, donc la cellule Management et Organisation, la cellule Informatique, la cellule Marchés Publics et le garage et il y a un power point qui est prévu, séance donc audio-visuelle.

Entrée de Mmes OUALI, POURBAIX et M. MUZALIA WENDASUBIA = 52 présents

2e objet : Rapport sur les collaborations volontaires

A) les services communs :

- a) la Cellule Management et Organisation
- b) la Cellule Informatique
- c) la Cellule Marchés Publics
- d) le garage

B) les nouvelles actions communes :

- a) Cellule Projet
- b) mise en place du FRCE.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Donc, le premier service commun est le service Management et Organisation dont le but est la modernisation de nos administrations et l'amélioration de la qualité des services aux citoyens. Donc, comme le service Informatique, ce service où il y a à la fois des agents de la Ville et du CPAS, la clef de répartition dans les frais, c'est 1/3 pour le CPAS, 2/3 pour la Ville. Donc, cette cellule importante a été créée en 2004, il y a actuellement un responsable mi-temps, une secrétaire, deux chargés de mission, dont un(e) chargé(e) de mission qui doit être recrutée actuellement. Donc, son but, c'est de présenter des bonnes pratiques au niveau du management et piloter des projets au niveau de la Ville et du CPAS. Donc, cela veut dire que ce qui compte, c'est définir les bonnes procédures donc c'est notamment identifier les processus, on le verra et les systématiser. D'autre part, améliorer les

techniques informatiques et surtout, vous le verrez, tout cela nécessite la gestion de ressources humaines compétentes. Donc, notre méthode de travail, la voici, qui se base d'une part sur l'organisation du travail, je l'ai dit, les compétences du personnel, l'informatique, le but est de piloter le changement. Ce qui est très important c'est que ces réflexions ne sont pas des réflexions en chambre, ce sont des réflexions qui sont managées dans les services avec les agents des services de tous les niveaux, du chef de service jusqu'au rédacteur, jusqu'au commis qui travaille dans les services, chaque poste de travail est analysé et on voit la manière dont il faut travailler. Alors, au niveau du management, c'est la gestion des différents comités. Vous savez qu'il y a un comité de direction au niveau de la Ville, il y en a un au niveau du CPAS, ils se réunissent, en principe, une fois tous les trimestres, voire plus souvent. C'est là que les différents directeurs se rencontrent, le but c'est évidemment de travailler en commun, de moderniser les pratiques et surtout d'articuler les bonnes pratiques entre les différents services mais aussi ensuite entre les services du CPAS et ceux de la Ville. Il y a ensuite des comités de projets avec les services, donc chaque fois qu'il y a un nouveau projet, comme on le verra, la gestion informatisée des travaux ou au niveau du CPAS la gestion des instances, chaque fois qu'il y a un projet, il y a un comité de projet qui se met en place avec un responsable de la cellule Management et les responsables des différents services. Alors évidemment l'essentiel, ce sont les Ressources Humaines. Donc, ce qu'il faut savoir et c'est un gros projet et un gros progrès aussi, actuellement au niveau de la cellule des Ressources Humaines, que ce soit à la Ville ou au CPAS, nous travaillons maintenant avec les mêmes logiciels, donc c'est récent, c'est depuis cette année. D'une part, il y a un nouveau logiciel pour la gestion de la paie, ce qui est essentiel et il y a aussi un nouveau logiciel pour les emplois et les compétences. Donc, cela veut dire que ce que l'on a défini, ce sont les bonnes pratiques, quand on parle de bonnes pratiques et de processus au niveau des Ressources Humaines, ce que nous avons déjà fait, c'est définir le processus notamment de sélection et de recrutement, la mobilité interne et la gestion des dysfonctionnements. Cela veut dire que l'avantage d'avoir défini ces pratiques, c'est un guide pour les chefs de service notamment lorsqu'ils doivent gérer un dysfonctionnement mais c'est surtout un mode de fonctionnement défini clairement pour les mobilités internes, à partir du moment où c'est défini, c'est transparent, c'est une garantie aussi au niveau du personnel. Donc, cela veut dire que pour gérer tout cela il a surtout fallu créer, ce qui est important, des référentiels, c'est-à-dire d'une part on a identifié tous les emplois qu'il y a au niveau de la Ville et du CPAS, actuellement on en compte un peu plus que 200-250, on a défini les compétences, donc on appelle les compétences, soit transversales, soit techniques. Prenons un exemple, si vous avez une personne qui travaille au niveau administratif comme rédacteur, il y a des compétences

qui doivent être acquises quel que soit l'endroit où les gens travaillent. Par contre, si vous avez un rédacteur qui travaille à la gestion financière ou aux ressources humaines, ce n'est évidemment pas les mêmes compétences qu'ils doivent avoir dans ce domaine particulier. C'est aussi avec ces logiciels que l'on va définir les formations, c'est-à-dire que chaque fois qu'il y aura un emploi à pourvoir dans l'Administration, on connaîtra les formations à adapter à l'agent qui aura cette attribution de poste. Alors, au niveau des emplois et des compétences, il y a des groupes de travail qui se sont déjà réunis avec les syndicats, il y a encore eu un travail à faire en parallèle avec eux. Nous avons continué à définir tous ces processus et à former surtout les chefs de service à l'utilisation de ce logiciel. Au niveau informatique, ces deux logiciels seront interfacés d'ici la fin du trimestre. Donc, il faut savoir que quand on les a acquis, il était bien prévu que ces logiciels devaient pouvoir travailler l'un avec l'autre pour ne pas avoir un double encodage et cet interfaçage est en cours. Ce qui est prévu aussi au niveau de la gestion des Ressources Humaines, c'est d'avoir à partir du 1^{er} janvier 2010, une gestion du temps de travail, c'est-à-dire qu'actuellement au CPAS les personnes pointent mais le mode de contrôle de temps et surtout de gestion de temps, sera informatisé et aussi interfacé avec ces logiciels. Alors, autre domaine d'activités de la cellule Management et Organisation, c'est notamment la cellule Marchés Publics, on en parlera plus tard mais donc dans cette création de nouveaux services, Management et Organisation évidemment travaillait en définissant les objectifs, la description des emplois, les recrutements, l'élaboration des tableaux de bord. Evidemment, comme c'est un nouveau service il y a encore des choses à améliorer étant donné que dans le cadre de la gestion des Marchés Publics, des logiciels sont disponibles, il est prévu donc d'informatiser une partie du service, de créer surtout des modèles de documents qui seront beaucoup plus clairs visant à augmenter les capacités de préparation des documents au niveau des services et poursuivre évidemment la formation du personnel. Autre domaine d'activité au niveau de la cellule Informatique et la cellule surtout Management et Organisation, c'est notamment les rapports au BP et au Collège. Donc, ici, c'est un travail qui est un travail de longue haleine et qui vise à informatiser le mode de transmission des documents, étape par étape, à partir du moment où on demande un rapport au Collège jusqu'au moment où le dossier arrive finalisé pour être inscrit à l'ordre du jour avec automatiquement l'édition du PV et surtout ensuite le suivi des décisions. Donc, cela nous permettra, à mon avis, d'ici fin de l'année puisque cela a commencé au niveau de la Ville depuis à peu près un mois et cela commencera bientôt au niveau du CPAS, fin de l'année on devrait être opérationnels puisqu'actuellement au niveau de la Ville, il y a déjà 20 services qui ont suivi la formation. Alors, gestion intégrée au niveau des travaux, cela c'est un nouveau logiciel qui est acquis, la cellule Management et Organisation, en collaboration avec

Qualicité dont on parlera, sont en train d'aider les services de la Ville à l'installation de ce logiciel. Ce logiciel a deux intérêts, d'une part suivre les demandes des usagers jusqu'au moment où les travaux demandés notamment en voirie seront réalisés mais pas uniquement, cela permettra aussi de gérer les stocks, cela permettra de gérer la flotte, cela permettra de gérer évidemment le temps travail par travail, ainsi que d'avoir un relevé exhaustif et complet de chaque bâtiment avec notamment tous les contrôles sécurité, consommations, bâtiment par bâtiment. Etat-civil, permis d'urbanisme, c'est aussi un domaine où de nouveaux logiciels sont en cours de préparation. Pour savoir bien choisir un nouveau logiciel, ce qui compte c'est d'avoir actualisé les processus et notamment au niveau de l'urbanisme ce sont des processus qui varient souvent en fonction des décisions au niveau notamment du Gouvernement wallon. Alors, évidemment quand on parle d'améliorer la relation de l'Administration avec le citoyen, c'est aussi l'accueil, donc le premier accueil global qui sera géré à partir de ces nouveaux logiciels, ce sera l'accueil social, c'est-à-dire le guichet unique qui sera ouvert en principe au mois de septembre, au CPAS, donc c'est vraiment un endroit où les gens pourront être accueillis, avoir toutes les informations de toutes les problématiques sociales, que ce soit géré par la Ville, le CPAS ou d'autres associations, on parle aussi bien du revenu d'intégration, de la politique d'intégration par l'article 60 comme de l'accueil extrascolaire, l'accueil dans une crèche, voire des allocations aux handicapés. Autre domaine d'activité, aussi pour le CPAS, c'est l'organisation du service ACASA. Donc, là je crois que c'est un bon exemple de l'intérêt de la remise à plat de l'ensemble des pratiques que nous connaissons. Voilà un service qui a grandi à partir de deux métiers, qui maintenant a six métiers différents et ce sont des métiers qui se sont juxtaposés, ce qui compte maintenant, c'est d'avoir une vision globale et centralisée donc là aussi tout le programme informatique est en attente d'une nouvelle adjudication. Alors, utilisation de l'outil, c'est bien mais évidemment il faut que le personnel soit accompagné, donc il y a des formations régulières, chaque fois qu'il y a une nouvelle personne qui entre maintenant à la Ville, il y a une formation adaptée, il y a aussi des formations qui sont des formations continuées. Forum des bonnes pratiques, au mois d'octobre nous avons organisé pour l'ensemble du personnel de la Ville et du CPAS un guide des bonnes pratiques pour que les outils bureautiques soient utilisés de manière optimale. On accompagne chaque projet informatique dans les services et il y a maintenant un helpdesk bureautique opérationnel à la fois pour la Ville et le CPAS. Alors, évidemment tout cela est possible au niveau de la Ville parce que notamment nous sommes partenaires du groupement Qualicité, les trois logiciels dont on vous a parlé, la gestion des travaux, la gestion des instances et aussi la gestion des emplois et compétences au niveau GRH, ce sont des logiciels qui ont été acquis à travers ce groupement qui nous aide aussi

dans l'accompagnement du développement de ces outils au niveau des différentes cellules. Maintenant, au niveau de Management et Organisation, ce qui compte à retenir à mon avis, ce sont les défis de cette cellule mais ce sont en fait les défis de la Ville, c'est-à-dire que ce qui compte c'est d'augmenter notre efficacité au niveau des pouvoirs locaux pour augmenter évidemment la qualité pour les citoyens et tout cela passe par la gestion du changement et la gestion des nouvelles organisations. Alors, à partir du moment où on veut évidemment modifier les choses, ce qui compte c'est qu'au moment où finalement le processus informatique arrive, que les compétences soient acquises au niveau du personnel et surtout que le système informatique soit opérationnel pour que son changement s'opère le plus facilement possible. Il faut savoir que les agents sont très demandeurs de modifications et d'analyses, nous sommes vraiment bien accueillis au niveau des services mais ce qui compte au moment où on commence, c'est d'avoir tout bien préparé pour avoir l'adhésion du personnel, parce qu'évidemment pour avoir une qualité des services, il faut une qualité au niveau du personnel, donc son adhésion et jusqu'à présent, tout cela se passe au mieux. Cela c'était pour la cellule Management, je crois que c'est terminé pour la première dia et qu'on va poursuivre le court exposé avec les autres services communs et je propose que vous posiez vos questions après le petit exposé sur les autres services qui lui sera évidemment plus court.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, comme l'a suggéré le Président du CPAS, le débat est ouvert, qui souhaite lui poser des questions ? C'est tellement clair, ici on voit que c'est vraiment bien préparé, il n'y a pas de contestation. Bien. Dès lors, on peut peut-être passer aux nouvelles actions communes, cellule Projets et mise en place du FRCE qui est un fonds fédéral.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Fonds fédéral tout à fait mais, avant d'en parler, il faut quand même préciser qu'au niveau de la cellule Informatique, actuellement, il y a 21 agents qui travaillent au niveau de notre cellule Informatique et que les métiers de cette cellule ont fort changé parce que, au départ, le travail a surtout consisté à améliorer tout ce qui est le matériel au niveau des PC et des transmissions intersites et qu'actuellement tout cela fonctionne beaucoup mieux, ce qui veut dire que nous avons plus besoin de gestionnaires réseaux et que les compétences de la cellule se développent au fur et à mesure. Autre service commun, c'est le service Marchés Publics qui est actuellement et on en a parlé, en développement où actuellement il y a une trentaine d'agents qui travaillent. Autre service commun, la cellule Patrimoine où actuellement, grâce au Directeur de la Régie Foncière, nous avons deux agents qui travaillent dans ce service, de manière à avoir une vue stratégique globale sur les développements immobiliers de la Ville de Mons, sans oublier que le garage de la Ville gère l'ensemble de notre

flotte et je crois qu'à partir déjà de ces services communs existants, je crois que nous sommes certainement, au niveau de la Région wallonne, la Ville leader au niveau des complémentarités organisées de manière structurée entre la Ville et le CPAS. Alors, au niveau des nouvelles actions, il y a deux nouvelles actions, la plus importante et c'est aussi une présentation power-point, ce sera le FRCE. Mais je comptais aussi vous signaler qu'au niveau des nouvelles collaborations, nous avons créé une cellule « Projets » commune, pour la Ville et le CPAS avec la responsable des Affaires Sociales et un détachement du Cabinet, c'est à partir de là que nous avons pu obtenir des ressources au niveau du FSE Convergence, évidemment pas le même nombre de millions d'euros que la Ville mais quand même des aides appréciables au niveau de l'insertion socio professionnelle, également un projet FEDER pour la Maison des Associations et beaucoup d'aide au niveau de la Fondation Roi Baudouin. Bien, c'est le dossier pas le plus important mais le plus neuf et innovant donc évidemment on se retrouve face à des défis énergétiques et au niveau d'une commune, on peut se poser la question de savoir ce que l'on peut faire. Alors, premièrement, il faut déjà voir tout ce que nous faisons au niveau de la commune. Donc, vous savez qu'il y a un guichet de l'énergie de la Région Wallonne qui est situé ici à Mons, qui donne toutes les informations sur tous les subsides de la Région Wallonne, ce guichet ne traite pas que la région de Mons, puisqu'ils vont jusque Estinnes, Dour, Quiévrain donc une zone vraiment très étendue. Au niveau du CPAS, nous avons le fonds de l'énergie, c'est-à-dire que nous aidons les personnes qui ont des dettes au niveau énergie, nous avons ce que nous appelons les « chèques mazout », c'est-à-dire les aides financières au niveau de la consommation énergétique, nous avons une guidance budgétaire globale et nous avons aussi des aides financières en plus du fonds d'énergie et des chèques mazout pour des situations particulières que nous devons aider. Cela c'est ce qui existe, maintenant, évidemment, c'était à l'échelon de la population qui émerge au CPAS, ici nous allons développer ce que l'on appelle le FRCE, donc c'est le Fonds de réduction du coût global de l'énergie et nous allons donc créer une entité locale ici sur Mons. Alors, cette origine du FRCE, c'est une origine au niveau fédéral. C'est en automne 2005 que suite à la crise pétrolière, au niveau du fédéral, ils ont décidé de faire quelque chose et de créer ce Fonds, la loi programme date du 27.12.2005 et finalement il est opérationnel depuis 2007, c'est une société anonyme de droit public. Alors, qu'est-ce que le FRCE ? Le FRCE c'est une structure qui octroie des prêts à 0% pour financer des mesures structurelles de réduction des coûts énergie. Donc, c'est vraiment quelque chose d'important qui peut aider les gens dans le cadre de leur logement privé, quels que soient leurs revenus, également des personnes morales à finalité sociale, telles que des asbl, voire des entreprises d'économie sociale et surtout un groupe cible de personnes plus démunies, dont nous allons

parler par la suite. Alors, l'important évidemment est que non-seulement cette entité locale doit permettre aux gens d'avoir des prêts à 0% ce qui est particulièrement intéressant mais nécessite aussi tout un accompagnement à la fois technique, juridique qui est évidemment assez pointu, vous allez le voir. Alors, pour mettre ce projet en place, il faut créer cette entité locale, c'est-à-dire le guichet, désigner le porteur de projet, cela ne peut pas être la commune, ici nous avons décidé que ce serait le CPAS qui sera porteur du projet puisque cette cellule va rencontrer différentes exigences. L'entité locale, mais d'une part il faut la personnalité juridique, ce sera le CPAS, il faut l'expertise, donc non seulement technique, il faut des techniciens qui seront capables de se rendre dans les maisons et de vérifier que le projet correspond aux besoins énergétiques, il faut une structure qui ait des compétences juridiques, financières et comptables. Il faut pouvoir pratiquer le tiers investisseur, on le verra plus tard et encadrer le public cible, le public cible on va bientôt le définir, on va vous montrer tout l'accompagnement qu'on doit faire et en plus de cela, le CPAS doit encore se faire reconnaître, agréer comme fournisseur de crédits. L'entité locale ne peut exister que sur un territoire de 50.000 habitants, c'est-à-dire que nous, nous n'avons pas de problème mais d'autres structures sont obligées de se rassembler, des groupements de communes notamment pour y arriver et la commune doit se porter caution de 95% des emprunts, c'est-à-dire que si malheureusement si les gens ne remboursent pas, c'est la commune qui est caution. Alors, cette entité locale, il faut évidemment un contrat avec le FRCE, ce contrat durera 5 ans, c'est là que nous emprunterons les moyens financiers, donc la Ville de Mons pourra emprunter jusqu'à 2 millions d'euros, toute population pourra avoir accès à ce prêt qui sera garanti mais 5 à 10% et dans le cadre de notre Ville, c'est 16,45% des prêts qui doivent être octroyés au groupe cible que nous allons définir. Donc, à Mons, heureusement, pour pouvoir créer cette structure, il y a quand même des frais de fonctionnement de 92.000 euros, d'une part il y a le personnel et d'autre part, il faudra évidemment des locaux. L'objectif annuel est donc d'avoir minimum 200 prêts, les prêts peuvent aller jusqu'à 10.000 euros, généralement d'après l'expérience d'autres villes, la moyenne se situe aux environs de 7.500 euros, ce qui fait à peu près 260 dossiers que l'on pourrait gérer sur une année. Alors, pour qui ? Le groupe cible. Le but évidemment est de favoriser l'accès à ces prêts pour des personnes qui remplissent les conditions, telles que l'intervention majorée d'assurances, des revenus bruts des ménages qui dépassent pas 11.000 euros, des personnes qui sont en médiation de dettes ou qui ont une aide sociale au niveau du CPAS. Mais, je vous l'ai dit, il n'y a pas uniquement ces personnes-là, c'est accessible également à tous les montois pour leur maison, celle qu'ils habitent évidemment, pas celle(s) qu'ils louent et aussi pour les personnes morales à finalité sociale. Alors, l'entité locale, si une personne privée appartient au groupe cible, c'est-à-dire les 16,45%, nous sommes obligés,

au niveau de l'entité locale, d'assurer un suivi qui est un suivi que vous voyez déjà assez contraignant. Donc, il faut un encadrement complet au niveau financier, juridique et technique, il faut un accompagnement social, il faut un contrat avec l'entrepreneur, il faut pré financer les travaux et rembourser selon le principe du tiers investisseur et cela à la fin vous aurez un exemple de toiture de la gestion et du coût. Si la personne n'appartient pas au groupe cible, cet accompagnement est facultatif. Il est évident que s'il y a 266 dossiers, gérer 266 gestions de type qu'ils appellent ESCO, devient évidemment à mon avis tout à fait impossible. Alors, pour quoi faire ? Mais c'est clair, ce sont des investissements qui doivent réduire les consommations, c'est aussi avoir une action de prévention dans le mode de gestion de sa maison et c'est surtout cumulable avec toutes les primes de la Région Wallonne qui sont rappelées ici et où l'information est déjà disponible maintenant au niveau du guichet de l'énergie. Donc, d'une part, les emprunts à 0% vont exister et, d'autre part, ils viennent en supplément, et vous aurez cela dans un exemple, aux primes que l'on peut avoir au niveau de la Région Wallonne. Alors, il y a des développements possibles, on peut travailler aussi avec les sociétés de logements, on peut avoir des partenariats avec l'AIS, avec les entreprises d'économie sociale et évidemment tous les services intégrés au sein de la structure. Alors, l'entité locale de Mons, en conclusion, donc cela veut dire minimum 260 dossiers de rénovation par an, dont 33 pour le groupe cible, cela veut dire 167 dossiers de prêts pour le reste de la population. Alors, ici vous avez un exemple de ce que l'on peut appeler la notion de tiers investisseur. On vous a pris un exemple, le calcul du temps de retour. Le temps de retour c'est le coût des travaux diminué par l'économie que vous faites annuellement. Donc, on vous a pris un exemple qui est le coût des travaux par exemple pour isoler la toiture qui est quand même le premier facteur à traiter quand on veut parler d'économie d'énergie dans une maison, on a pris le paramètre du litre de mazout à 0,6 euros, cela veut dire que vous auriez une dépense de 2.800 euros pour une économie annuelle de 671 euros, le temps de retour hors prime et hors réduction fiscale est de 4,2 an. Maintenant, vous avez la possibilité aussi, pour ceux qui paient des impôts, d'avoir une réduction d'impôts, des primes de la Région Wallonne et quand vous faites alors le coût réel - 2.800 - 1.100 (qui est la réduction d'impôts) - la prime de la Région Wallonne, vous voyez que le temps de retour sur l'investissement n'est plus que de 1,7 an, ce qui est particulièrement intéressant. Cela c'est l'hypothèse évidemment avec un euro du litre maintenant on sait bien qu'on est en-dessous de 0,6 mais à mon avis entre 0,6 et 1, c'est probablement ce que l'on paiera dans les années à venir, il suffit, dans l'exemple précédent, si vous divisez le prix du mazout par 2, mais vous multipliez le temps de retour par 2, ce qui n'est quand même pas un temps de retour disproportionné. Voilà ce que donnerait le principe du tiers investisseur, donc à partir du moment où il n'y a pas de tiers

investisseur, c'est-à-dire qu'il y a simplement la personne qui contracte un emprunt donc il y a 2 personnes ici dans le cadre du tiers investisseur, cette entité locale elle joue un rôle puisque c'est par elle qu'on peut arriver au financement et c'est elle qui assure le suivi. Donc, cela veut dire que dans le cadre de son financement de travaux, vous avez un emprunt à 0%, cela veut dire un remboursement mensuel pour les 2.800 euros inférieur à 50 euros avec un financement par le tiers investisseur, vous aurez remboursé 600 euros par an, ce qui est inférieur au point de départ qui était l'exemple au départ de à 0,6 euros le litre par rapport à cette maison type. Donc, vous voyez l'intérêt non seulement des aides de la Région Wallonne, ce qui évidemment est important et l'intérêt de cette entité locale donc dans la suite de ce Conseil commun, à la fois la Ville et le CPAS prendront les décisions qui permettront de créer cette entité et en principe, nous devrions pouvoir boucler ce dossier en trois mois, donc on espère aux environs du mois de mai, pouvoir créer et ouvrir cette entité en collaboration évidemment avec les guichets de l'énergie de la Région Wallonne. Je crois que c'est un beau projet mais qui va nécessiter beaucoup de travail et beaucoup de compétences mais très intéressant pour l'ensemble de la population.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je voudrais juste rajouter à ce que vient de dire le Président du CPAS, outre un certain nombre de remarques que je ferai tout à l'heure, que nous serions l'une des trois villes pilotes avec Charleroi et une autre ville, à pouvoir entrer dans ce mécanisme global si je puis ainsi dire et vous avez vu que l'on fait appel à véritablement les différents guichets et ce qui est important, c'est que nous soyons en tant qu'entité locale, l'interlocuteur des gens, nous ne serons pas les seuls parce qu'il y aura aussi les sociétés de prêts sociaux et on cherchera des collaborations selon des modalités que le Gouvernement wallon va indiquer pour qu'il y ait une synergie avec ces établissements habitués à faire du crédit dit social et qui vont contribuer à l'élaboration et à la préparation des dossiers sur le plan financier. Voilà. Si le Président du CPAS le permet, peut-être ouvrir la discussion alors ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je voulais juste signaler que en tant qu'écologiste c'est évidemment une initiative que nous soutenons, qu'il n'y a pas de problème. Je voulais dire aussi que j'insiste sur le suivi du groupe cible. D'abord parce que les 16% on devrait pouvoir les atteindre sans trop de difficultés et j'ai posé la question en Commission, ce n'est pas un maximum à atteindre, au contraire, c'est un minimum à atteindre et donc on peut, si c'est possible, aller au-delà du groupe cible. Le groupe cible quant à lui, va donc bénéficier d'un remboursement en fonction des économies d'énergie qui seront réalisées. C'est indispensable puisque si ce sont les personnes les plus faibles économiquement, on ne peut pas leur mettre une charge supplémentaire alors que ce sont déjà ceux qui en sortent le plus difficilement à la fin du mois. Donc, c'est très bien mais il y a toujours le danger évidemment quand l'énergie coûte

moins cher qu'on y fasse un peu moins attention. Et s'il y a un dérapage dans la consommation puisqu'à ce moment-là elle coûte moins cher, évidemment le remboursement se fait moins vite aussi. Donc, dans le suivi qu'il y aura vis-à-vis du groupe cible, il faudra faire très attention, je suppose que c'est prévu, à ce que la consommation se réduise réellement et qu'elle ne soit pas plus ou moins équivalente à ce qui était fait avant parce que sinon, cela va prendre de très longs délais pour le remboursement. Voilà. Simplement attirer l'attention là-dessus et pour le reste, évidemment que c'est une initiative que nous soutenons.

Mme BELOT, Conseillère CPAS : M. le Bourgmestre, M. le Président, Mesdames, Messieurs les Echevins, chers collègues. Le rapport de collaboration que vous nous avez exposé a requis toute notre attention. Nous nous réjouissons particulièrement de la création d'une entité locale montoise du Fonds de réduction du coût global de l'énergie qui devrait permettre à bon nombre de personnes de pouvoir diminuer leur empreinte énergétique et du même coup agir en faveur de l'environnement sans que cela ne soit trop pesant pour le portefeuille. Notre groupe, tant lors du Conseil communal que lors de celui du CPAS, a déjà souligné le travail de qualité que fournit le CPAS montois, le professionnalisme dont il fait preuve et l'encourage vivement à continuer sur cette voie. Si nous apprécions les multiples collaborations que vous nous avez exposées, nous pouvons constater qu'elles n'existent essentiellement qu'entre le CPAS et la Ville, le CPAS et l'état fédéral, le CPAS et l'Europe. Or, dans bon nombre de ses missions, nous sommes persuadés que le Centre Public d'Action Sociale aurait tout intérêt, tout comme la Ville d'ailleurs, à développer des collaborations avec des organismes, plates-formes ou groupements existant et travaillant sur son territoire communal. Ainsi, face au nombre de places récurrentes au sein de la Cité de l'Enfance, par exemple, en attendant une décision qui devra régulariser la situation de manière structurelle, n'est-il pas envisageable de créer des places d'accueil dans des familles, chez des personnes pensionnées et autres qui disposeraient du temps, de la place et bien sûr après avoir fait l'objet d'une enquête morale. Cette idée avait d'ailleurs déjà été évoquée à plusieurs reprises ayant remporté un vif succès mais aucun suivi n'a été donné à ce projet. En ce qui concerne le logement par exemple et nous savons tous que c'est une problématique au sein de notre commune, l'offre du logement social est nettement inférieure au nombre de demandes. Or, il y a quelques mois maintenant, un collectif avait interpellé le Conseil communal à propos du logement à Mons. Depuis ce collectif s'est transformé en plate-forme qui se réunit régulièrement, réfléchit à la situation et propose bon nombre d'idées originales et pas chères pour pallier le manque de logement social sur d'autres communes. Je pense que ce groupement serait ravi de pouvoir amener ses propositions, ses réflexions à vos services et plus que ceux-ci les mettent en pratique. En matière d'accueil de la petite enfance, le débat qui s'est tenu il y a peu

dans notre cité à propos de la nécessité de maintenir mais aussi d'augmenter le nombre de places d'accueil pour les enfants en bas âge n'est plus à refaire. Ne serait-il pas judicieux de développer des accords avec des services ou des asbl qui assurent déjà une coordination accueillante d'enfants. Bénéficier dès lors de la reconnaissance, ONE, qui pourrait facilement renforcer l'offre faite par la commune et à ses citoyens. En bref et comme je le disais en début de mon intervention, nous souhaitons que le CPAS évolue encore, poursuive sa route et pour ce faire, élargisse encore ses horizons. Je vous remercie de votre attention.

Mme DRUGMANT, Conseillère CPAS : Alors, M. le Bourgmestre, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues, je voudrais attirer l'attention sur à la fois les collaborations qui existent déjà entre le CPAS et la Ville de Mons et peut-être sur l'impact que cela aura aussi sur les collaborations futures qui viennent d'être présentées et que je trouve extrêmement intéressantes. Néanmoins, certaines collaborations existantes doivent impérativement, me semble-t-il, être renforcées et notamment en ce qui concerne la politique d'encadrement autour des personnes engagées dans le cadre de l'article 60. Vous savez, M. le Bourgmestre, que le CPAS met chaque année plus ou moins 100 personnes à la disposition des différents services communaux de proximité. Une grande partie des engagements se réalisent d'ailleurs au sein du Service Voirie. Cette mise à l'emploi représente pour le CPAS un réel défi car il s'agit avant tout de réinsérer et j'insiste sur le mot réinsérer, des personnes qui pour la plupart sont très éloignées de l'emploi. Ce processus de réinsertion exige et demande un encadrement rigoureux et régulier de la part des différents utilisateurs de l'article 60. Cet encadrement passe par une formation professionnelle et l'apprentissage des techniques de travail. Malheureusement, sur le terrain, force est de constater que l'encadrement tel que le veut la loi est insuffisant. En effet, des personnes se retrouvent ainsi trop souvent seules, livrées à elles-mêmes, alors qu'elles sont en phase d'apprentissage et devraient donc bénéficier d'un accompagnement formateur. Sans cet accompagnement optimisé, cette situation risque d'engendrer davantage d'échecs et de ruptures de contrat. Si nous voulons remobiliser le plus grand nombre possible de personnes, leur donner les outils nécessaires pour qu'ils puissent se prendre en main et quitter rapidement le circuit du CPAS, nous avons alors l'obligation de mettre en place les moyens nécessaires à une véritable politique de réinsertion. Si nous voulons qu'un bon nombre de nos concitoyens retrouvent ou découvrent simplement le chemin de l'emploi, nous devons développer un réel travail de tutorat auprès de ces personnes et peut-être repenser la logique de subsidiation proposée par le Gouvernement Fédéral dans le cadre de son programme Printemps. Je rappellerais également qu'il est faux de croire que l'article 60 est un tremplin vers le chômage, pour plus de 42% des articles 60, c'est la voie d'une insertion professionnelle durable, et c'est

donc me semble-t-il très encourageant, même s'il est vrai que le public que nous rencontrons est de moins en moins qualifié et de plus en plus fragilisé et marginalisé, nous devons tous garder en tête la notion de dignité humaine, c'est-à-dire que chacun doit pouvoir trouver sa place dans la société et se voir garantir le droit à l'émancipation personnelle, le MR compte bien veiller au respect de ce droit. La deuxième interpellation concerne à nouveau le logement, je dis à nouveau parce que l'an dernier, lors de notre premier Conseil Communal conjoint, je vous avais fait part de mon inquiétude face au comportement malhonnête et abusif de certains propriétaires sur l'entité montoise, aujourd'hui je constate que certains, bien connus des services de police, continuent d'œuvrer sur notre commune, c'est pour moi inacceptable. D'autre part, je constate également qu'il existe encore trop de personnes et de familles avec de jeunes enfants qui vivent dans des logements quasi insalubres, parfois sans aucune commodité mais surtout je m'indigne lorsque je m'aperçois que ces situations sont cautionnées par certains agents de quartier, fort heureusement minoritaires, mais qui acceptent malgré ces conditions déplorables de domicilier ces familles. Le logement n'est pas seulement un toit mais avant tout un lieu de vie qui doit être décent et conforme à la dignité humaine. Monsieur le Bourgmestre, que comptez-vous faire par rapport à ce problème ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, y a-t-il d'autres remarques ? Alors, peut-être d'abord le Président du CPAS...

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Oui, merci Monsieur le Bourgmestre. Donc, d'une part pour Mme BELOT, effectivement à la Cité de l'Enfance, au niveau de l'hébergement, nous sommes à plus de 100 % de capacité, c'est récurrent depuis plusieurs années et également au niveau de notre service point d'appui, c'est-à-dire le suivi des familles dans leur milieu, et ce n'est pas une particularité de Mons mais c'est au niveau de toute la Communauté française, le problème justement pour ces structures points d'appui qui gèrent dans les familles, ils se retrouvent avec des cas beaucoup plus importants, beaucoup plus graves qui normalement devaient être hébergés, donc, un accompagnement plus à risque et plus dangereux, raison pour laquelle j'ai eu l'occasion d'interpeller Mme FONCQ pour lui faire part de ce problème. D'une part, la nécessité d'augmenter le nombre de places mais on sait bien que budgétairement ce n'est pas évident et surtout de permettre à ces structures d'avoir du personnel en suffisance parce que les dossiers étant de plus en plus lourds et difficiles à gérer, nécessitent quand même une implication beaucoup plus forte du personnel et je crois que là, il y a des renforts à faire, parce que le fait de gérer dans les familles ça permet un peu de soulager quand même tout ce qui est hébergement qui est évidemment la structure la plus coûteuse. Au niveau du logement, il faut savoir que

la structure dont vous parlez, je crois que c'est « Sans toit mais ensemble », entre autre dans le cadre du plan de cohésion sociale il y a tout un travail qui est fait puisqu'il y a dans le plan de cohésion sociale, un axe logement qui est fort développé et dans le cadre de cet axe logement, ce projet piloté par la ville de Mons et le Service de Prévention, ils ont réuni sur ce thème l'ensemble des associations parce qu'à travers les actions qui vont être développées, à travers le subside du Plan de cohésion sociale, il y a non seulement des actions qui pourront être menées à travers la Ville et le CPAS mais aussi un subside qui pourrait être alloué pour des partenariats avec des associations, donc évidemment on peut toujours dire que ce que l'on reçoit est insuffisant au niveau financier mais je crois que ce qui est important au niveau de ce plan, c'est de se dire que clairement est définie la nécessité et même l'imposition pour les villes et les CPAS de travailler avec des partenaires extérieurs et ce travail est en cours et je crois que « Sans toit mais ensemble » a fait partie des premières réunions et, on verra bien, on n'a pas encore l'analyse complète avec les missions qui vont être déterminées mais en tout cas, c'est en cours. Maintenant, à travers cette collaboration avec les associations, il faut savoir que, d'une part il y a quand même les plates-formes qu'on gère à partir de la ville, les plates-formes les moins valides, entre autre, il y a des Conseils consultatifs, gérés aussi au niveau de la Ville, ça veut dire que le rapport avec les associés est important ; à travers Mons 2015 on a quand même créé maintenant le Carré des Associations au niveau culturel et vous savez bien qu'au niveau du CPAS, en collaboration avec la Ville, on développe la Maison de la vie associative et des loisirs. Donc, cette relation avec l'associatif et l'implication de l'associatif dans tout ce qui est l'action sociale globale au niveau d'une commune est évidemment un facteur de développement essentiel qu'on est en train de poursuivre. Alors, pour Mme DRUGMANT, les articles 60, on sait bien que nous avons un défi qui est le plan Printemps, qu'à travers le Plan Printemps les subsides ne sont alloués qu'à condition de réaliser les objectifs, objectifs que nous avons atteints, jusqu'à présent d'année en année puisque nous avons à peu près 250 personnes mises à l'emploi chaque année à travers ce dispositif et c'est chaque fois l'équilibre à trouver entre le besoin, la nécessité d'encadrement et la réussite de ces projets; ce qu'il faut se dire aussi c'est que, ce que nous appelons parfois des échecs, ne sont pas nécessairement des échecs parce que dans le schéma de l'intégration sociale, il est bien évident que si on n'a pas réussi dans une place, et nous le voyons souvent dans nos dossiers, quelqu'un qui n'a pas réussi dans une maison de repos réussira peut-être au Service Technique, ou quelqu'un qui n'a pas réussi chez nous réussira peut-être à la Ville. Donc, ces essais et réorientations, je crois que ça doit faire partie de la vie et de l'insertion

qu'on est en train de mener. Maintenant il est bien évident que des équipes où il n'y a que 10 articles 60 qui travaillent tout seuls, c'est impossible, ce qui compte évidemment c'est d'avoir une proportion en fonction des besoins, des moyens financiers et de les fixer en fonctionnement du travail mais aussi l'intégration, c'est pour ça que nous avons une assistante sociale clairement dédiée au niveau de la Ville, rien que pour le suivi en tant que « marraine » je dirais de tous ces plans d'insertion et elle collabore avec les chefs de service, c'est un coaching qui existe, maintenant peut-être qu'il y a encore moyen de le renforcer en fonction des problèmes que l'on peut rencontrer de service en service. Pour ce qui est du logement, je crois qu'on en a déjà parlé à travers le plan de cohésion sociale, pour ce qui est des marchands de sommeil, les gens qui travaillent au niveau de la Maison du Logement, voire de l'atelier Recherche Logement, ils ont quand même fait leur conviction de cette problématique-là et dans les réorientations que nous organisons à partir de la Maison du Logement, on essaie d'éviter ce genre de problèmes mais ce qui compte évidemment c'est de développer le logement sur Mons et de développer certainement dans la région le logement social puisque nous sommes ici à un peu plus de 10 % de logements sociaux, ce qui est une bonne moyenne par rapport à la région mais je crois qu'il y a encore des efforts à faire et pas uniquement sur Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur le Président, moi je voudrais juste rajouter un élément sur les domiciliations, en fait légalement nous sommes tenus à domicilier une personne qui réside sur notre territoire, quelles que soient les conditions de cette résidence. Quand on se rend compte qu'il pourrait y avoir des problèmes d'insalubrité, on les domicilie temporairement et on entame la procédure pour le caractère insalubre avec obligation de reloger, nous sommes tenus par cette législation, ce qui crée quelques problèmes, j'essaie d'ailleurs d'avoir des paramètres et de trouver un mécanisme qui ferait en sorte qu'on ne soit tenu de domicilier que des personnes en fonction d'un certain nombre de paramètres, que ce soit une superficie ou des conditions différentes, parce qu'on peut très bien concevoir un kot d'étudiants avec un lavabo et une douche sur le palier, autre est une domiciliation pour y vivre, mais alors je vous passe les détails des complications juridiques que cela engendre mais j'ai demandé qu'on examine notamment cet aspect-là, car je partage un peu votre opinion, on a ce sentiment qui est indicible, non précisé qu'il y a chez nous en effet ce que l'on pourrait appeler des vendeurs de sommeil, je pense que c'est comme ça qu'on les appelle et qu'il faut combattre mais il faut combattre avec des armes légales et c'est ce que nous cherchons et donc, pour le moment,

on essaie de respecter la législation avec la dimension que je viens d'évoquer. Je ne sais pas s'il y a d'autres remarques...Oui je vous en prie Mme...

Mme JUNGST, Conseillère CPAS : Oui, en fait je voulais faire le lien avec le Fonds de réduction global du coût de l'énergie et l'aspect logement effectivement qu'on vient d'évoquer, il me semble en fait que sur la mise en place de ce projet, c'est évidemment une chose excellente et ça pourrait peut-être nous donner des critères pour attribuer à certains propriétaires la priorité pour mettre en œuvre des travaux, c'est un peu le lien avec la question que je voulais poser, est-ce qu'il y a des critères qui sont clairement définis, est-ce qu'il y aura un appel à projet, d'abord, parce que c'est vrai que 200 ou 230 ou 260 dossiers ça paraît beaucoup et en même temps c'est pas beaucoup. Lorsqu'on fait une analyse du parc immobilier dans notre région, c'est peu et donc est-ce qu'il y aura un appel un projet ? Quels types d'arbitrages seront mis en place au cas où les demandes seraient en nombre supérieur à l'offre ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Président...

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : D'une part, ce qu'il faut préciser, c'est que les prêts ne seront accessibles que pour la maison dans laquelle on habite, donc les personnes qui ont une multitude de maisons qu'ils louent n'auront pas accès à ce type de prêt, donc ça, ça limite déjà, donc il faut être propriétaire, habiter sa maison pour l'accès au prêt, la publicité, à mon avis, elle devra surtout être faite pour le groupe-cible, ça je crois que c'est la mission du CPAS de cibler cette population-là en collaboration évidemment avec la Ville, pour le reste, le nombre de dossier à gérer, je n'ai pas d'expérience au niveau de la Région wallonne il n'y en a pas encore; donc, si on parvient à avoir déjà 200 dossiers sur l'année, ça me paraît important, mais un défi que l'on a pas encore résolu, c'est la problématique effectivement des locataires, parce que pour que eux accèdent à ce type de prêt, c'est encore un autre débat que l'on doit avoir puisque le propriétaire n'habitant pas la maison qu'il loue, forcément, on risque d'être limité à ce niveau-là, et à travers les prêts sociaux il y aura peut-être une autre piste parce que nous avons souvent des problèmes de locataires qui souhaitent avoir des améliorations du logement parce qu'il y a un surcoût, il faut pouvoir intéresser le propriétaire, donc ça veut dire une relation que nous devons à mon avis manager, nous, en tant que pouvoir public entre ce locataire désireux et ce propriétaire qui parfois n'est pas motivé quant à l'investissement mais ça c'est un débat difficile et pour lequel, à mon avis, nous essaierons de trouver des solutions au fur et à mesure que nous avancerons dans ce dossier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Puis-je considérer que tout le monde est éclairé ? Moi il me reste juste à saluer l'ensemble des membres présents du CPAS, son président et adresser mes félicitations pour la qualité du travail fourni dans des conditions financières qui ne sont pas évidentes. Je pense qu'on peut être fiers du CPAS et de ses gestionnaires que vous représentez. Mesdames, Messieurs, ainsi s'achève la partie commune, je dois remercier les membres du CPAS et sans transition, nous allons entamer les travaux du Conseil Communal.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE

Elio DI RUPO

POUR LE CPAS:
La Secrétaire du CPAS

Le Président du CPAS,

Françoise LETE

Marc BARVAIS

=====